

REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE SOMBACOUR

Compte rendu de la séance

Conseil municipal de Sombacour

du 5 juillet 2021

Membres présents :

Mesdames BLONDEAU Fabienne, GUYON Michèle, KOGLER Elisabeth, GUY Fabienne, Madame FAIVRE-VILLA Michaëlle,

Messieurs HENRIET Noël, KALLAL Ahmed, PRENCIPE Michel, ROGNON Vincent, TOUBIN Frédéric, BAUD Alain.

Membres absents excusés : VILLAME Fabrice, BAUD Jacques (procuration à A. KALLAL) et AMEIL Michaël (procuration à V. ROGNON)

Secrétaire de séance : Madame Michèle GUYON.

La séance est ouverte sous la Présidence de Mr TOUBIN Frédéric, Maire de la commune.

La séance se déroule à la salle des fêtes.

Début de séance à 18H00.

Choix de l'entreprise pour la réalisation de la plateforme avant construction de la caserne des pompiers.

Monsieur Frédéric TOUBIN expose les éléments du dossier de construction de la caserne et le besoin de voter rapidement le choix d'une entreprise pour la réalisation de la plateforme.

Monsieur Ahmed KALLAL présente les travaux de la commission « Caserne ».

Cinq entreprises ont été sollicitées, le cahier des charges du SDIS et de l'étude de terrain leur ont été communiqués. Quatre entreprises ont répondu sous pli fermé.

Les enveloppes ont été ouvertes par la commission le 01/07/2021

Monsieur KALLAL a établi un tableau comparatif avec les éléments dont il disposait ainsi qu'une estimation selon les prix des matériaux proposés.

Il nous est précisé que le nivellement rentre dans le cadre de la convention établie par les trois communes.

Après étude, la commission a choisi l'entreprise DE GIORGI qui présente un meilleur devis.

Elle a néanmoins demandé quelques précisions et engagements concernant les délais d'exécution, la durée des travaux et la confirmation d'un devis figé.

Le SDIS a été consulté et a émis quelques remarques.

Un nouveau devis tenant compte de ces éléments nous a été adressé.

Après cette présentation, une discussion est entamée sur l'option moins-value figurant au-delà du devis et concernant l'approvisionnement de 280T de 0/31,5 par la carrière de Sombacour à titre gracieux. La livraison des matériaux doit-elle être faite par la commune ou par l'entreprise DE GIORGI ?

L'entreprise sera consultée et la moins-value pourra s'ajuster si nécessaire car cette solution semble plus pratique...

Concernant le suivi des travaux, il est demandé à la commission « Caserne des pompiers » de s'en charger et une réception des travaux intermédiaire est préconisée pour valider le « fond de forme » avant la fin de la plateforme complète.

Le vote a lieu pour le choix de l'entreprise proposée par la commission :

Le choix de l'entreprise DE GIORGI est approuvé par 11 voix. Il y a 2 abstentions.

Plusieurs conseillers notent que malheureusement, les entreprises locales n'ont pas pu être choisies car l'intérêt financier de la commune a été privilégié.

Construction aux Renardières

Un rappel historique de novembre 2020 à ce jour de cette construction est présenté au conseil. (Lettre ouverte en annexe consultable en mairie).

Les courriers mail de Mrs SAILLARD et DELAGRANGE, parents des jeunes, sont lus ainsi que la réponse envoyée par le garde assermenté, Mr Yannick CHEVALET. (En annexe, consultable en mairie).

La discussion s'établit et chacun exprime sa vision des choses face à un projet initial non respecté. Des propositions pour le devenir de cette construction et les conséquences des futures décisions sont évoquées : jurisprudence, responsabilités, etc....

Monsieur le maire soumet au vote la future décision.

1° proposition : destruction de la construction illégale sur le terrain communal.

2° proposition : garder la construction sous les conditions proposées lors de la réunion de concertation avec parents et enfants du 24/06/2021.

Résultat du vote :

Proposition n°1 : 8 voix POUR

Proposition n°2 : 5 voix POUR

Monsieur le maire adressera un courrier aux parties concernées pour les informer et demander la démolition de la construction.

La séance est levée à 19h40.

Prochaine réunion le vendredi 9 juillet 2021 à 20h00